

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI 1. FEVRIER 1792.

VARSOVIE LE 1. FEVRIER 1792.

Suite de la Séance 27 Janvier 1792.

M. Kościalkowski, Nonce de Wilkomir, dit: qu'un Nonce quelque part qu'il se trouve est toujours Nonce, & qu'il conserve par tout, la liberté de blâmer les magistratures, de désapprouver les loix, & même la conduite du roi. Ces considérations l'engagent à s'opposer à ce qu'il soit procédé contre les émigrés, pour les expressions peu ménagées qu'ils se permettent en parlant de la constitution.

M. Kiciński, Nonce de Liwe: „Rien ne serait plus commode pour éviter de se compromettre, que de garder le silence; mais ce serait le moyen de perdre bientôt la république, & d'enhardir les aristocrates, à s'emparer du gouvernement, & à reprendre dans les affaires publiques, une influence qui a été la principale cause de nos malheurs. . . . Le bonheur de la république exige, que les loix soient observées & que la Diète remplisse ses fonctions & se fasse respecter. . . . Il faut mettre de côté toutes les considérations personnelles; ne pas se laisser faire illusion & être prêt à consacrer sa vie & sa fortune à la défense de la république. Cette façon de penser est commune aux simples gentils-hommes, & aux Magnats, qui sont enfin convaincus, que l'orgueil est peu propre à sauver la patrie.” Il dit ensuite, qu'il a des obligations à M. le Maréchal de camp, pour des services qu'il a rendus à son père, mais qu'en ayant de plus grandes encore à la patrie, il ne hésite pas à lui faire le sacrifice de la reconnaissance qu'il doit à un particulier. . . . En avouant que M. le Maréchal de camp, a souffert une longue captivité pour la patrie, il observe, que le roi l'en a dédommagé, en lui donnant le bâton de commandement & la starostie de Kowelski; & il ajoute que bien des citoyens ont souffert persécution pour la même cause, sans en avoir été récompensés. Il conclut à ce qu'on saisisse cette occasion, pour supprimer les charges de Maréchaux de camp, qui sont plus onéreuses qu'utiles à la république, & restent aujourd'hui sans exercice; & il remet un projet conforme à cette conclusion, dont on fait lecture.

M. Sołtyk, Nonce de Cracovie: „Un grand procès se plaide présentement entre la république confédérée & deux fonctionnaires, qui refusent d'obéir à ses ordres? Exciterons-nous des débats sur le genre de peine, qu'il convient de leur infliger? Le Roi sage qui nous gouverne, permettra-t-il, qu'ils se jouent de nos décrets? Les Maréchaux souffriront ils, que ces deux hommes impriment une tache à la Diète qu'ils président, pour le monument éternel de sa gloire, pour la constitution du 3 mai. Toutes les Magistratures ont prêté serment sur cette constitution; les tribunaux en ont témoigné leur satisfaction; les Districts l'ont reçue avec reconnaissance. Des milliers de citoyens en ont juré l'observation, tantôt par devoir, tantôt par inclination; plusieurs millions de bourgeois ont suivi cet

„exemple. Il n'y a que ces deux fonctionnaires qui s'élevaient contre la constitution, & qui osent l'appeller un monument de servitude. C'est donc à dire, que tous ceux, qui ont prêté le serment civique, sont des traîtres à la patrie, & qu'eux seuls sont de bons citoyens? le Maréchal de camp, nous prédit, que le partage de la Pologne sera le fruit amer de la constitution. C'est à Jassi qu'il rend ses oracles & qu'il règle les destinées du pays! . . . Les autres Nonces, qui sont en même tems militaires, font leur service à l'armée; ceux-ci au contraire n'exercent pas même leur représentation à la Diète: ils se sont retirés chez les Russes, qui ont mis la république à deux doigts de sa ruine, & qui aspirent encore à nous gouverner.” Il forme ensuite la motion d'accorder aux émigrés pour se consulter & venir à rescission, une prolongation qui s'étende jusqu'au 1 de mars; à l'échéance duquel jour, ils seront réformés, & leurs charges déclarées vacantes, s'ils persistent dans leur désobéissance; & il remet un projet conforme à cette motion, dont on fait la lecture & qui éprouve des oppositions.

M. Trembicki, Nonce de Livonie: „Nous ne manquons pas d'exemples, qui puissent nous diriger dans cette occasion: Déjà deux Nonces pendant le cours de la Diète actuelle, ont été renvoyés par devant la Commission de la guerre, qui les a jugés & punis suivant l'exigence des cas: pourquoi dans les mêmes circonstances, ne tenons-nous pas la même conduite? Les loix, ne séviront-elles que contre les citoyens pauvres? les riches, pourront-ils commettre impunément toute espèce de crimes? Quelle opinion conceverait-on d'une liberté, qui autoriserait un ministre, un serviteur de la nation, à lui faire des menaces. . . . Lorsque M. Skwariski fut envoyé en Russie, pour demander le retour des Evêques & du Maréchal de camp, dont il est présentement question, qui avaient été enlevés par les soldats russes, l'impératrice consentit à rendre ces prisonniers, à la réserve de M. Rzewulski, motivant cette exception, sur la certitude qu'elle avait, qu'il ne serait pas plutôt retourné en Pologne, qu'il recommencerait à y exciter de nouveaux troubles. Cette réponse de l'impératrice, a été le fondement de la réputation de bon citoyen, dont il a joui jusqu'à présent parmi nous. Parceque cette princesse a remarqué l'inconstance de son caractère, est-ce à dire pour cela que nous devons avoir en lui, une confiance indéfinie, & que la pitié doive l'emporter dans cette occasion, sur la justice? . . . Je demande que le projet de M. le Nonce de Wilkomir soit décrété.”

M. Kociak, Nonce de Oszmians, croit qu'il ne convient pas de décerner la même peine pour deux délits différents. Il prouve ensuite, que M. le Maréchal de Camp est plus coupable que M. Potocki; & il opine à ce que la discussion soit fermée pour mettre *ad turnum* une disjonctive formée

des motions de MM. les Nonces de Cracovie & de Wilkomir.

M. le Maréchal demande qu'il soit voté sur la disjonctive suivante: *le projet de M. le Nonce de Cracovie doit-il être admis, ou renvoyé au Comité de constitution pour en être corrigé?*

M. Kublicki, Nonce de Livonie s'y oppose. Il dit qu'il ne comprend pas pourquoi on veut donner à ces hardis citoyens, du tems pour se consulter, à moins qu'on n'entende par là, qu'on veut leur faciliter les moyens de troubler la république, il conclut en appuyant le projet de M. le Nonce de Wilkomir.

M. le Maréchal propose de mettre *ad turnum* cette seconde disjonctive: *le projet de M. le Nonce de Wilkomir, formé par M. Niemcewicz, Nonce de Livonie, doit-il être décrété, ou doit-on donner la préférence à celui de M. le Nonce de Cracovie?*

M. Grabowski, Nonce de Wilkomir, trouve que ces projets sont incompatibles avec la dignité de la république. Il opine à ce que M. Rzewuski soit jugé par le tribunal de la Diète, comme coupable de rébellion, & que M. Potocki soit renvoyé par devant la commission de la guerre.

M. Wawrzecki, Nonce de Braslaw: „Je déclare que „lorsque je suis entré dans la chambre, j'étais dans l'intention de demander qu'il fut accordé aux émigrés, une „prolongation de tems pour se consulter: mais je n'ai pas „plutôt entendu faire lecture de la lettre de M. Rzewuski, „que j'ai senti tout mon sang s'agiter & il ne m'a pas encore été possible de rétablir le calme de mes sens, depuis „huit heures entières que dure cette discussion, occasionnée „par deux particuliers. Ce fut avec un plaisir indicible, „que je pris ci-devant la défense de M. le Grand-maitre „d'artillerie, mais aujourd'hui la parole expirerait sur mes „lèvres, si je pouvais encore être tenté de la porter en sa „faveur... à voir la lettre du Maréchal de camp, on „croirait qu'il n'y a plus pour lui de souverain? Il dit ensuite que les rebelles n'ont pas de parti dans les provinces, & qu'ils fondent toutes leurs espérances sur Varsovie. „Mais, ajoute-t-il, que ceux qui seraient tentés de prendre leur défense, se représentent bien, que les „Polonais d'aujourd'hui, ne sont plus les mêmes hommes „qu'ils étaient, il n'y a que quelques années; & qu'ils „sont prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur „sang, pour la défense de la constitution. Lorsqu'on reçut ici la nouvelle du traité de paix entre la Russie & „la porte, je vis avec douleur, plusieurs *anti-constitutionnaires* „se réjouir de cet événement; mais qu'ils cessent de se livrer à de vaines espérances: plus nos ennemis s'approcheront de nos frontières, plus nous leur résisterons vigoureusement. C'est sans doute cette circonstance, qui „fait illusion à nos émigrés; & comme il suffit pour qu'ils „reviennent dans leur patrie, qu'ils leur soit accordé du tems pour réfléchir sur la vanité de leurs espérances, „j'opine à ce que le projet de M. le Nonce de Cracovie, soit décrété, en y joignant l'annexe que je remets „sur le bureau.

La chambre consent enfin à ce qu'il soit voté sur la disjonctive proposée par M. le Maréchal. On lève les voix. & le projet de M. le Nonce de Cracovie est admis. On en vient ensuite au scrutin; & le projet de M. le Nonce de Livonie est préféré. On rend en conséquence le décret suivant.

Déclaration concernant les officiers non-affermés, & la suppression des charges de maréchaux de camp.

Les notables Séverin Rzewuski, Maréchal de camp de la Couronne, & Potocki, Grand-maitre d'artillerie de la Couronne,

ayant refusé d'obéir à nos ordres; de plus le même Maréchal Rzewuski n'ayant pas rempli les devoirs de sa charge, depuis 18 ans; Nous Roi, du consentement des Etats assemblés déclarons vacante la place de Maréchal de camp de la Couronne, & supprimons les deux charges de maréchaux de camp. Ordonnons en outre, à la commission de la guerre, de nommer tant à la place du notable Potocki Grand-maitre d'artillerie, qu'à celle des autres officiers, qui contre les ordonnances, n'ont pas prêté serment sur la constitution, d'autres militaires, suivant leur rang d'ancienneté & leur capacité, pour être par Nous Roi, brevetés.

M. Narbut met sur le bureau un projet d'éclaircissement, touchant la loi ayant pour titre: *jugement du tribunal du Grand-Duché de Lithuanie; pour qu'il ne soit pas nommé aux places de greffiers des tribunaux, à la prochaine échéance de 1792. dans les districts de Braslaw & de Nowogrod, mais bien à Lidz & Braslaw.* Ce projet est décrété tout d'une voix.

M. Rybiński, Nonce de Kiovie, met ensuite sur le bureau le projet de réformer la loi de 1768, concernant les étrangers, afin qu'ils puissent avancer dans les armées de Pologne. Ce projet est ajourné. Après quoi la séance est levée & indiquée au lendemain.

L'affluence des matières nous ayant empêchés de donner à nos lecteurs les discours annoncés dans notre dernier numéro, nous leur ferons part vendredi de ces excellentes pièces.

A L L E M A G N E.

Vienne du 21 Janvier. Pour empêcher qu'on ne fasse des additions ou changemens à un manuscrit, qui devra être imprimé & qui aura passé la censure, S. M. a ordonné, qu'à l'avenir un auteur anonyme, ou celui qui ne serait pas connu par sa place, son état & une bonne réputation présentera à la censure, deux manuscrits de son ouvrage; un lui sera rendu & la censure gardera l'autre. De cette manière on verra s'il y a fait des changemens.

Toutes ces gênes, que les souverains veulent mettre au ressort de l'esprit humain, n'auront pas l'effet attendu. Les progrès des lumières depuis l'invention de l'imprimerie, sont incalculables. L'esprit humain ne rétrograde pas & toutes ces démarches puillanimes des souverains, prouvent évidemment que leurs gouvernemens sont pleins de défauts. En effet, craindraient-ils si fort la critique des philosophes s'ils n'y donnaient sujet?

Francfort du 10 Janvier. On lit dans une gazette de l'empire, que le prince Philippe Lichtenstein, deuxième frère du prince régnant, qui a apporté à Paris la notification de l'élection de Léopold comme empereur, y a épousé la fille d'un fermier général, prêté le serment civique & renoncé à la succession éventuelle de 2,400,000 flor: de revenus annuels, au cas que son frère mourut.

Une lettre particulière de Paris mande qu'en cas que le ministre des affaires étrangères, Delessort se démit de sa place, on la donnerait alors au plus grand partisan & au plus zélé défenseur de la constitution, au maire de Strasbourg M. Diedrich, célèbre par ses connaissances profondes du droit germanique & des cours européennes.

P A Y S - B A S.

Bruxelles du 9 Janvier. Il circule ici un écrit, dans lequel on menace tout ceux, qui auront la bassesse de porter de l'argent à la caisse de l'emprunt ouvert pour l'empereur. — On prétend que de riches patriotes Brabançons, ont leurs agents en Flandre & en Brabant pour diriger & solder les émigrés. L'émigration continue toujours & leurs assemblées se tiennent présentement dans les environs & les faubourgs

de Douai. — On fait de bonne source, qu'il se tient dans une maison de campagne près de Lille, une espèce de congrès entre Vandernoot & les ex-députés Barnave & Lameth. Ce congrès a pour but, de produire dans les Pays-Bas la même secouffe qui devait se faire ressentir à Paris. — Le général Bender reçoit de l'empereur une pension de 108,000 flor.

ANGLETERRE.

Londres du 3 Janvier. Le congrès américain commence à payer ses dettes nationales & il a amorti le 7 Novembre un million 31564 dollars en papier avec 699,163 dollars en argent. — Le bruit se renouvelle, que le prince royal de Prusse & son frère le prince Louis, ainsi que le prince & la princesse héréditaire d'Orange viendront ici au printemps; on prépare à St. James des appartemens pour toutes ces personnes. — Le prince de Galles a déclaré à ses amis intimes, qu'il était résolu de mettre fin aux paris des courses de chevaux & de vendre tous ses coureurs. Ce prince se fait faire un carrosse pour le jour de naissance de la reine & paye 600 liv: sterl. pour la dorure & la sculpture. — Le gouvernement a loué de nouveau un grand vaisseau qui doit transporter les femmes criminelles, à Botany-bay. On a aussi donné ordre aux inspecteurs de prisons dans tout le royaume, de produire une liste de toutes les femmes destinées à la transportation. — On vendit publiquement mercredi, 1500 quintaux de sucre à l'hôtel de la compagnie des Indes. Un seul raffineur acheta le tout, & on calcule, que d'après le prix pour lequel il l'a acheté, il ne pourra pas vendre la livre de sucre raffiné à moins de 2 schellings. Ce n'est sûrement pas là le chemin d'obtenir une rabaisse du prix du sucre. Nos monopolistes des Indes orientales qui ont le sucre à leur disposition, commencent à être inquiets, dans la crainte que le sucre des Indes occidentales, ne paye pas plus d'impôts, que celui de l'Amérique. Il faut espérer que lorsque les cannes de sucre de Sierra Lioua donneront une récolte abondante, nous aurons alors le sucre à meilleur marché.

Le riche marquis de Grimaldi, mort dernièrement à Gènes, avait de grosses sommes dans nos fonds & son testament a dû être traduit en anglais, pour être produit en justice. On y lit qu'entr'autres il a ordonné de lui faire dire 20,000 messes pour le repos de son ame, & chacune doit être payée une livre tournois. Nos papiers publics s'écrient: Vivons-nous donc dans le siècle de lumieres? — Le duc de Sommerset, âgé de 84 ans & doyen de la chambre-haute, est mort le 2 Janvier. Il n'a jamais été marié & le lord Vebb Seymour, son parent hérite du titre & des biens.

Nos politiques ne pensent pas; que l'Angleterre puisse se dispenser de prendre part à la guerre qui paraît inévitable contre la France. On dit même que S. A. R. le Duc d'York s'attend, dans peu, à être appelé à Osnabruck pour des affaires urgentes, & que vraisemblablement ses services seront requis par S. M. Prussienne pour commander un corps de troupes. — Hier, il arriva de Hanovre, des lettres très importantes, qui donnèrent lieu à la convocation d'un conseil; peu après, il fut expédié un courier, chargé de dépêches pour la régence de Hanovre. On prétend savoir qu'il est question de faire lever, au plutôt, un certain nombre de troupes, pour agir de concert avec le corps Germanique; que lord Auckland retournera incessamment à la Haie, pour engager les Etats-Généraux à seconder les desseins de la Grande-Bretagne &c.

Du 6 Janvier. Hier, le Comte de Woronzow, Envoyé extraordinaire de Russie, présenta au Roi le Comte de Goroniski qui vient d'arriver ici de Pétersbourg. Des politiques pen-

sent qu'il est question, de la part de la Cour de Russie, de fonder la nôtre sur le parti qu'elle voudrait prendre relativement aux affaires de France, & de l'engager à ne pas s'opposer aux desseins des Cours de Pétersbourg & de Stockholm. On dit qu'à cet effet il sera offert aux Anglais des avantages commerciaux qu'il ne serait pas de leur intérêt de refuser. — Les Actions n'ont point de prix.

FLANDRE FRANÇAISE.

Du 12 Janvier. On recrute ici publiquement pour les Brabançons Vorkistes. Les soldats reçoivent 8 sols par jour, & les officiers sont payés comme au tems des troubles. Il arrive journallement 30 à 60 Brabançons à Givet, Douai &c. Leur comité est dans la dernière ville. Ce comité est composé de M. Valkiers 2 Bourgmaitres de Liège, 5 députés du Brabant, Somniers, Suiet, Rossart & Bast. Il ne leur manque pas d'argent. La fermentation est générale dans toutes ces contrées.

FRANCE.

Paris du 9 Janvier. "Un complot des plus dangereux paraît avoir été formé à Perpignan, pour livrer la citadelle de cette ville aux ennemis de l'état. Les officiers du 20^{me} régiment d'infanterie, ci-devant la Fore, en garnison dans cette place frontière, y avaient établi depuis quelque tems un foyer de contre-révolution. Le 6 décembre. M. de Chollet, lieutenant-général, commandant la division des troupes de ligne, distribuée sur cette frontière, forcé, à ce qu'il dit, par ces officiers, signa un ordre, par lequel les soldats devaient se rendre dans la citadelle de Perpignan & s'y maintenir, contre les ordres du département. On y avait fait déjà des amas de munitions de guerre; & une fermentation sourde annonçait depuis plusieurs jours de mauvais desseins. Les soldats ont refusé nettement d'obéir, ne voulant point participer à la trahison de leurs chefs. Ce régiment, quittant alors la ville le 7 décembre, s'est rendu à Collioure; la majeure partie des officiers a disparu; & l'un d'eux, pour échapper à ceux qui le poursuivaient, s'est tué d'un coup de pistolet. Une autre partie de ces officiers, retirés dès la nuit du 6 dans la citadelle, ont résisté aux ordres du département & de la municipalité de l'évacuer; ils ont tiré sur la ville, & il n'a pas tenu à eux, à ce qu'annoncent les renseignements du comité de Surveillance, que Perpignan n'ait vu des flots de sang couler dans ses murs. D'après les pièces fournies sur ce complot par le même comité, l'assemblée a prononcé un décret d'accusation contre M. de Chollet, qui par devoir n'aurait pas dû céder à la crainte en signant un ordre illégal, & qui par là-même est suspecté d'avoir trempé dans le plan, ainsi que contre 28 autres officiers & 7 citoyens de Perpignan, prévenus de complicité dans cette conspiration, dont on ignore quelles eussent pu être les suites, si les soldats n'avaient sauvé la ville par une désobéissance, assurément salutaire en cette occasion. M. Dumas & quelques autres membres de l'assemblée ont fait tous leurs efforts pour disculper M. de Chollet; mais ils n'ont pu faire prévaloir leur avis. On leur a répliqué, "qu'il y a plusieurs manières de trahir la patrie, 1^o en conspirant contre elle; 2^o en ne remplissant pas les devoirs, qu'elle nous impose. M. de Chollet a signé un ordre contraire à son devoir, parce qu'il a été intimidé; il devait se laisser tuer pour la patrie plutôt que de lui manquer ainsi." D'ailleurs le grand motif de suspicion contre M. de Chollet est d'être allé lui-même avec les officiers à la citadelle, quoiqu'il dise y avoir été forcé. Ces considérations ont paru suffi-

santes pour lancer le décret contre lui, ainsi que contre le lieutenant-colonel du *Saillant*, qui paraît avoir été l'âme du complot, & qui s'est réfugié en *Espagne*. Parmi les officiers en état d'accusation, il s'en trouve trois du nom d'*Adhémar*. Le pouvoir-exécutif a été requis d'envoyer un courrier extraordinaire à *Perpignan* pour faire arrêter les prévenus."

Plusieurs marins, qui reçoivent des lettres de l'*Inde* assez fréquemment pour être au courant de tout ce qui s'y passe, assurent, leurs dépêches à la main, que Mr. de la *Peyrouse* est actuellement au Cap de *Bonne-Espérance*, après avoir essuïé tous les malheurs, attachés à l'audace d'un navigateur curieux, qui a voulu surpasser dans ses découvertes le Capitaine *Cook*. Il a perdu les deux tiers de ses équipages; l'*Astrolabe* & la *Bouffole* sont arrivés dans la plus grande détresse; ses officiers, ses matelots & lui-même ont perdu leurs cheveux, leur barbe, leurs ongles & leurs dents. S'il est vrai que ces braves hommes soient retrouvés, on ne tardera pas à les voir dans *Paris*, & la sensible *E. Honore*, Epouse du Sr. de la *Peyrouse* a donc bien fait de ne pas aller courir les mers pour chercher, à travers les écueils & les naufrages, l'objet chéri de ses larmes & de ses inquiétudes.

M. le duc d'*Orléans*, forcé par l'étiquette & par la convenance de se présenter le jour de l'an chez le roi, a été accueilli dans les appartemens avec mépris & horreur. Les *Suisses* en le voyant ont averti la garde-nationale de redoubler de vigilance. & les contrôleurs de la bouche ont ordonné que chacun fut à son poste & ne le quittât pas. Enfin, on le fuyait partout, & ceux qui restaient, exprimaient leurs sentimens de la manière la plus marquée; ce qui prouve que les cœurs sont toujours pour le roi, & que ses ennemis ne peuvent espérer de triomphe. Au reste l'état délabré où se trouvent les affaires de ce prince, qui était riche, économe, qui n'a jamais fait aucune dépense de grandeur & de magnificence, prouve assez ce que lui ont coûté les fatales journées des 5 & 6 oct. 1789.

Du 10. *Janvier*. Une dame bien parée se rendit dernièrement chez le pasteur assermenté *Huot*, & lui offrit 4000 livres de pension; on ne fait pas de la part de qui, s'il voulait abandonner la cure de *Ste Gèneviève*. Il répondit qu'il ne le ferait pas pour des millions. — On remarqua que les fêtes de Noël, beaucoup d'artistes & d'ouvriers, d'après l'exemple de *L'A. N.* ont travaillé comme à l'ordinaire. Cette même indifférence pour les dimanches & fêtes s'est fait voir dans beaucoup d'autres villes & cette conduite met en fureur les prêtres inassermentés qui crient vengeance contre des hommes qui osent travailler pour nourrir leurs familles & qui au lieu de passer oisifs la journée dans un cabaret, restent à leurs ateliers. Ce qui les afflige encore davantage c'est la métamorphose de l'église de *Sr Barthelemi* en une maison de spectacle: Ils maudissent le sieur *Ponteuil* qui a déjà fait enlever tous les saints & les a remplacés par des décorations profanes. Ils s'attendent au premier jour à voir cette infâme comédie devenir la proie du feu céleste & c'est là le vœu le plus ardent de leur intolérance sacrée. — *L'A. N.* reçoit beaucoup d'adresses qui demandent la guerre. Le département de la *Moselle* menace même d'armer 60,000 hommes & de commencer d'eux-mêmes une campagne qui leur semble trop tardive. Dans la nuit du 15 au 16 ils veulent passer la *Saare* & attaquer les troupes autrichiennes. Ils ont déjà des pontons, des munitions, une caisse militaire & un conducteur patriote. On attend avec impatience l'issue de tant de fureur patriotique.

Dans un moment où tous les citoyens du Royaume doivent se réunir pour combattre les ennemis de l'Etat, & rétablir l'ordre intérieur, le Sr. *Carra* dans la dernière séance des *Jacobins*, a proposé d'ôter au roi sa Couronne pour la transporter sur la tête du duc d'*York*, second fils du roi d'*Angleterre*. Voici comme cet énergumène forcené s'est exprimé: détronons Louis XVI, proscrivons toute la race régnante, & portons le duc d'*York* sur le trône des Bourbons; voilà le seul moyen qui nous reste, pour régénérer la face de l'empire; toute autre mesure est contraire au système de la liberté qui dirige tous nos plans. A ces mots, toute la société a manifesté son indignation & son mépris pour cet exécrationnable orateur, qui, depuis longtems, ne cesse de calomnier le roi, d'avilir toutes les autorités, & d'exciter le peuple à la révolte & au meurtre.

Freyburg du 4. *Janvier*. Sept gentils-hommes français du village de *Rinzheim*, appartenant à l'évêché de *Strasbourg*, se trouvaient à *Herbolzheim*, où le régiment de cuirassiers de *Hohenzollern* est en quartier. Les français étaient dans une auberge; s'étaient campés autour du fourneau & plaisantaient sur la lourde monture des cuirassiers, sur leur pusillanimité. Il y en avait deux dans la chambre. Un moment après un cuirassier demande aux français une place auprès du fourneau; il dit, qu'il payait comme eux & qu'ainsi il avait les mêmes droits à la chaleur. Un des français lui répondit grossièrement il lui donne un soufflet si bien conditionné, qu'il le renverse. Les français tirent alors leurs épées. Si cela est ainsi, dit le cuirassier, il faut aussi que j'appelle mon camarade à mon secours. Il va prendre son sabre qui était à la muraille & tombe sur deux français qu'il renverse à l'instant. Les autres sortent précipitamment, leurs épées nuës, & quittent le village le même jour. Un des blessés mourut le jour suivant.

TURQUIE.

De *Constantinople*. On fait, qu'il y a quelques années, le capitaine - Pacha fut envoyé en *Egypte*, pour châtier les Beys rebelles; ce qui arriva. Pendant cette dernière guerre, la *Porte* perdit totalement l'*Egypte* de vue; les Beys en profitèrent. A présent un Bey s'est soumis & a envoyé il y a peu de tems, un ambassadeur avec deux millions de piastres. Les troubles en *Asie* continuent.

Variétés.

Le célèbre général *van der Meerch*, est, dit-on, entré au service de *France* & commande 4000 *Brabançons* dans la *Flandre française*. Il se passera bientôt de ces côtés, ajoutent-on, une scène, qui étonnera toute l'*Europe*. — L'ancien doge de *Gènes*, *Marcello Durazzo*, est mort. — Les habitans de *Trèves*, ont fait passer leurs meilleurs effets à *Luxembourg*. — Le prince d'*Orange* a offert aux émigrés français ses pays allemands pour retraite. — A *Vienne*, on nomme déjà les généraux pour la guerre française. L'empereur doit avoir dit à table: — Les français veulent la guerre; ils l'auront & ils verront que le pacifique *Léopold*, sait aussi la faire s'il est nécessaire.

La liberté de la presse en *France*, va si loin, qu'on a imprimé un almanach, où se trouvent les noms des filles de joies ainsi que l'exposition de leurs talens. Malheureusement on y avait aussi mis une fille jeune, vertueuse, bonne & jolie, qui était sur le point de se marier. Elle se désespéra, bû de l'eau forte & mourut dans d'horribles convulsions. — L'ex-ministre & ex-cardinal évêque de *SENS*, va, dit-on, se marier avec la comtesse de *Forcalquier*, âgée de 68 ans.